



# CHEMINOT(E)S DE L'ECT AVEC LA CGT, POUR GAGNER !

37 rue de Tournai - 59000 Lille  
Tél. : 03 28 55 76 06 (221606) - Fax : 03 28 55 78 16 (221816)  
Courriel : [secteur-cgt-cheminots-lille-secretariat@orange.fr](mailto:secteur-cgt-cheminots-lille-secretariat@orange.fr)  
<http://cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr>



**LE 19 NOVEMBRE 2015, VOTER CGT  
C'EST AGIR, C'EST LUTTER, C'EST GAGNER !  
VOTEZ ET FAITES VOTER CGT**

# MODALITÉS DE VOTE

# ÉLECTIONS CE-DP



## QUI VOTE ET COMMENT ?

Modalités de vote par correspondance

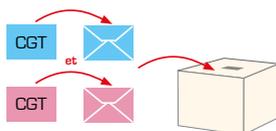
### CE (COMITÉ D'ENTREPRISE)

**Votants :** Tous les cheminots de GPF âgés de 16 ans accomplis travaillant depuis 3 mois dans l'entreprise. Les salariés mis à disposition de l'entreprise depuis 12 mois continus et faisant le choix de voter dans le GPF.

#### Matériel de vote

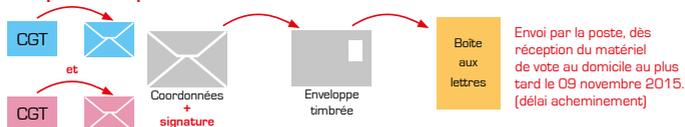
##### Vote physique :

**Titulaire :** Bulletin + enveloppe = bleu



**Suppléant :** Bulletin + enveloppe = rose

##### Vote par correspondance :



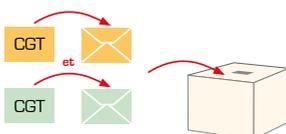
### DP (DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL)

**Votants :** Tous les cheminots de GPF âgés de 16 ans accomplis travaillant depuis 3 mois dans l'entreprise. Les salariés mis à disposition de l'entreprise depuis 12 mois continus et faisant le choix de voter dans le GPF.

#### Matériel de vote

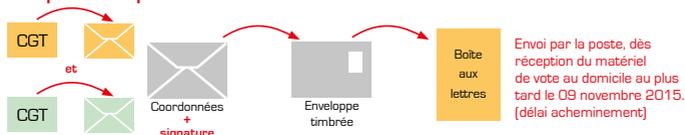
##### Vote physique :

**Titulaire :** Bulletin + enveloppe = bulle



**Suppléant :** Bulletin + enveloppe = vert

##### Vote par correspondance :



## IMPORTANT

Même si vous avez voté par correspondance, vous pouvez voter physiquement le 19 novembre 2015. En vous rendant dans votre bureau de vote. N'oubliez pas de voter CA/CS

# LA VISION NATIONALE DE LA CGT SUR L'ECT

**AUJOURD'HUI, LA SÉPARATION EN 3 EPIC EST EFFECTIVE. LES PERSONNELS DES ECT/ESV SONT DANS L'EPIC MOBILITÉS.**

**CONSÉQUENCES D'UNE RÉFORME DU SYSTÈME FERROVIAIRE QUI NE DEVAIT RIEN CHANGER, LE QUOTIDIEN SE DÉGRADE ET TOUS LES PERSONNELS DES ECT/ESV SONT CONCERNÉS.**

La Direction favorise les fermetures de lignes au profit des services d'autocars et de co-voiturage, l'absence de renouvellement du matériel roulant, la dégradation des conditions sociales des cheminots...

**Cette réforme non financée** du système ferroviaire met en exergue la question de l'avenir des métiers. Aux trains, pour répondre à cette équation, la Direction attaque tous azimuts :

- Amplification de la spécialisation par activité, cloisonnement des agents
- Fin du métier unique et transverse au profit d'un métier commercial polyvalent, création des EML (Equipes Mobiles de Lignes composées de vendeurs dont les postes ont été supprimés)
- Arrivée de la concurrence et ses conséquences (reculs sociaux et dumping social)
- Fin du titre I (sédentarisation)
- Intensification du travail avec fusion des pôles d'appui tels que CPST, personnels administratifs, RH, conduisant à une baisse des services rendus aux cheminots en proximité
- Généralisation du modèle EAS : suppressions d'emplois d'ASCT avec des conséquences sur les autres personnels des ECT
- Attaques sur le dictionnaire des filières (ex : projet Paris/Lyon), sédentarisation avec des journées Accueil/Embarquement reprises comme telles dans les roulements (ex : OUIGO/LAF)
- Suppression du RH0077 au profit d'une Convention Collective Nationale du voyageur
- Concentration des charges de travail sur certaines résidences ayant pour conséquence la fermeture d'autres résidences avec transfert d'ASCT
- Mise en place des ESV (Etablissement Services Voyageurs regroupant ASCT, traction, vendeurs et escale)
- Suppression des agents B, C, X, Y (Dégradation de la sûreté)



## REVENDICATIONS CGT

- Retour à la mixité, gage d'emplois, de charges de travail diversifiées et de parcours professionnels équitables
- Maintien du métier d'ASCT unique et transverse sur la base des fondamentaux du métier
- Maintien du titre 1 de roulant et du code prime 24
- Maintien de pôles RH, CPST...
- Présence d'ASCT en nombre suffisant sur tous les trains du premier au dernier, pour tenir compte de toutes les problématiques, notamment de sûreté et répondre aux besoins du service public
- Accueil embarquement réalisé par les agents de l'escale et de la SUGE avec des ASCT en appui du dispositif
- Une Convention Collective Nationale sur la base minimale du RH0077
- Amélioration des conditions sociales et salariales de tous les cheminots
- Assurer un déroulement de carrière sur D2 pour tous les ASCT
- 15 ASCT maximum par RET afin que les relations agents / hiérarchiques soient orientées vers une disponibilité de qualité envers les agents.
- Le droit d'intervention critique envers les orientations stratégiques et les organisations du travail qui en découlent sans voir son parcours professionnel entravé.
- Le droit au respect du RH0077 afin que le mythe « je ne compte pas mes heures », dévastateur sur les plans de la vie privée et de la qualité du travail rendue, cesse.

# LISTE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

## EXÉCUTION TITULAIRES

WALLARD Bruno  
PIETTON Loïc  
LAPIERE Cédric  
SPREUX Raphaël  
LEGAY Éric  
CARON Christiane  
DEBRUYNE Damien  
GENEAU Nicolas



## EXÉCUTION SUPPLÉANTS

GRARE Pierre  
BOISSINOT Nicolas  
MUSELET Rudy  
WILLAEYS Pierre  
MAGNIEZ Laetitia  
MAUREY Delphine  
BLANCKAERT Bertrand  
CENDRÉ Delphine



## MAITRISES TITULAIRES

SQUELART Patrick  
KEMPENAIRE Virginie  
DERAIN Daisy



## MAITRISES SUPPLÉANTS

TONNERRE Clément  
CLAUSE Joël  
LECERF Nathalie



**RETROUVEZ TOUTES LES PUBLICATIONS  
ET PHOTOS SUR NOTRE SITE INTERNET :**

<http://cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr>



**Avec la CGT**, c'est le maintien d'au moins un ASCT par train grâce au travail effectué par notre organisation syndicale sur la nouvelle convention TER,

**Avec la CGT**, c'est la défense de vos conditions de travail, de l'application du RH et de vos conditions d'hébergement au quotidien,

**Avec la CGT**, c'est le maintien des effectifs au statut pour un service public de qualité,

**Avec la CGT**, c'est le maintien des emplois dans vos résidences.

# CONDITIONS DE TRAVAIL



## LES AGENTS DE L'E.C.T. (ASCT, R.E.T, AGENTS DE LA C.P.S.T.) VOIENT LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL SE DÉGRADER AU QUOTIDIEN

- La pression quotidienne pour couvrir les trains en situation de sous-effectif. Le recours croissant de C.D.D., d'alternants, d'agents au P.S. 25 et contractuels
- La pression managériale sur les D.P.X., les agents de commande...
- La mise en cause de la réglementation du travail :
- Commande hors R.H., Repos Hors Résidence réduits, contraitements abusifs, utilisation de la boîte Gmail, et du téléphone comme outils de commande, la mise en cause des accords locaux
- La monotonie des roulements, les amplitudes de travail longues

## LA SÉCURITÉ ET LA SURETÉ

- Les opérations de sécurité et de sureté avant départ rendues impossibles suite à l'absence de temps d'accueil
- Le sous équipement des trains en Equipement Agent Seul, la diminution des agents b tant en conception qu'en opérationnel
- L'accompagnement des rames en Unités Multiples (U.M) et les rames Duplex par un seul agent
- Les trains dits « sensibles », notamment ceux de soirée accompagnés par un seul agent
- La présence du personnel de la S.U.G.E. en effectifs insuffisants ainsi que le manque de soutien des équipes d'appui de la police nationale
- L'acheminement des Agents d'Accompagnements dans les même bus que les voyageurs.

## FACE À TOUTES CES DÉRIVES VOTRE DÉLÉGATION CGT AGIT ET AGIRA TOUJOURS POUR VOUS DÉFENDRE

- **Avec la C.G.T** c'est le respect total de la réglementation, aussi bien par les A.S.C.T., les R.E.T., les agents de la C.P.S.T. que par la direction.
- Il ne saurait être tolérable de faire pression sur les agents quels qu'ils soient à la mise en place d'« astuces » dues aux circonstances accidentelles récurrentes visant à pallier le manque d'effectif. À ce titre la C.G.T. rappelle que la Direction a reconnu par le courrier du 6 juillet 2011 de Mr Nogué (ex DRH) l'obligation par le D.E.T. de pouvoir embaucher les alternants ayant eût leurs diplômes, les C.D.D. de plus de 6 mois sans avoir à repasser les tests de recrutements.
- La téléphonie, ainsi que les mails ne sont toujours pas des outils de commande et agrès de sécurité.
- **Avec la C.G.T** l'équité entre les résidences reste la règle.
- **Avec la C.G.T** c'est l'obligation de graphiquer de façon systématique un temps d'accueil pour tous les trains
- **Avec la C.G.T** c'est le maintien et le développement des effectifs garants d'un accompagnement des trains digne d'un service public de qualité.
- **Avec la C.G.T** c'est le maintien des agents « r », des agents « b/y » sur tous les trains de agents « sensibles » par les C.H.S.C.T., ainsi que ceux où plusieurs faits sureté ont été signalés.



# CONDITIONS DE TRAVAIL



## LE QUOTIDIEN ET LE FUTUR

- La pression managériale sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs
- La mobilité imposée
- La perte de vision à long terme du déroulé de carrière
- L'impossibilité pour les agents de disposer de leurs congés payés, de leurs congés supplémentaires dû aux temps partiels (V.T.), de leurs R.M., et de leurs fériés.
- Les risques psycho sociaux dû à l'isolement au travail, le management agressif, le sentiment d'insécurité, le stress de la Visite Médicale d'aptitude, le faible niveau de formation (nouveaux tarifs et nouveaux matériels), la déshumanisation des gares s'aggravent et entraînent des conséquences aussi bien au niveau professionnelles que personnelles.



- **Avec la C.G.T** c'est le soutien pérenne de la S.U.G.E. et de la police nationale à minima dans les gares d'appui et sur les axes les plus sensibles
- **Avec la C.G.T** c'est une vigilance par le biais des C.H.S.C.T. au maintien des taxis pour les A.S.C.T. Les taxis un coût? Une solution C.G.T. la mutualisation des taxis avec la traction.
- **Avec la C.G.T** la sécurité et la sureté sont des priorités qui ne doivent en aucun cas être minimisées par rapport aux O.P.J.T.
- **Avec la C.G.T** les O.P.J.T. ne doivent pas être les seuls critères pour l'évolution de carrières.
- **Avec la C.G.T** les congés sont la pleine propriété des agents en accord avec le code du travail
- **Avec la C.G.T** c'est la volonté de ré humaniser les gares afin que l'A.S.C.T. ne soit plus l'unique interlocuteur auprès de l'usager. La C.G.T. continuera de dénoncer la nouvelle politique de Lutte Anti-Fraude de la Direction, ainsi que les nouveaux tarifs excessifs de régularisation à bord des trains générateurs de conflits.
- **Avec la C.G.T** c'est le maintien des E.V.S. en cas de descente temporaire suite à la Visite Médicale est un impératif.

# ROUGE 2 RAGE!

Prenant des dispositions contraires à **C.O.P. 21** (colloque environnemental organisé par la France en 2016), le gouvernement avec le soutien total de la Direction S.N.C.F., met en concurrence les cheminots et les entreprises du groupe, avec l'arrivée d'Ouigo (Dumping social, service au rabais), OuiBus (anciennement IdBus). Le report sur la route, le voyage discount, sont favorisés au détriment d'un service public ferroviaire de qualité.

- **Avec la C.G.T** c'est la défense d'un service public de qualité pour tous, organisant de façon adéquate la mobilité sur toute la région et au-delà.
- **Avec la C.G.T** c'est la défense de l'éco-mobilité dans le respect de l'Environnement, du Grenelle de l'environnement et en cohérence avec l'organisation par la France de C.O.P. 21.



## COMBATS FUTURS QUE NOUS NOUS DEVONS DE MENER ENSEMBLE

**Ouigo** : un service au rabais et une perte de charge pour les ASCT.

**Mortuaire ASCT** : création d'un Etablissement Mono Activité, Etablissement unique TER.

- Maintien de la passerelle TER TGV
- Maintien du Titre 1 pour les ASCT.
- Maintien des EVS.

### Equipped Agent Seul :

- La présence de façon pérenne d'un ASCT minimum par train, gage de la sécurité des voyageurs, des circulations et des ASCT.

**FAÏTES VALOIR VOS DROITS DONNEZ VOTRE VOIX À LA CGT.**

# FAITES LE BON CHOIX! POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, JEUDI 19 NOVEMBRE 2015, VOTEZ ET FAITES VOTER CGT

LE 19 NOVEMBRE 2015, VOUS AUREZ LE CHOIX ENTRE UNE ORGANISATION SYNDICALE, LA CGT, QUI DÉFEND ET DÉFENDRA NOS DROITS, NOS ACQUIS, QUI EN REVENDIQUERA DE NOUVEAUX, QUI SERA TOUJOURS DU CÔTÉ DU SALARIÉ, QUI S'OPPOSERA TOUJOURS À LA CASSE DE L'EMPLOI, QUI EXIGERA DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES, ET D'AUTRES PSEUDOS-ORGANISATIONS SYNDICALES, PLUS PROCHE DE LA DIRECTION, SANS RÉELLES REVENDICATIONS, ACCOMPAGNANTS L'ENTREPRISE DANS SES PROJETS LES PLUS NÉFASTES.

Une mauvaise loi  
nous a séparés,



la voix des  
cheminot-e-s  
pour nous  
rassembler!

Le 19 novembre 2015,  
**JE VOTE CGT !**



RETROUVEZ TOUTES LES PUBLICATIONS  
ET PHOTOS SUR NOTRE SITE INTERNET :

<http://cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr>

